Bibliothèque anarchiste

H. C.
L’affaire Florian
5 mars 1882

extrait le 11 novembre 2026 d’*Archives autonomies*, tiré du n°4 du *Droit social*
*Le Droit social*, publié à Lyon de février à juillet 1882, est le deuxième journal anarchiste de l’histoire de France.

**bibliotheque-anarchiste.com**

# L’affaire Florian

H. C.

5 mars 1882

La Cour d'assises de la Seine a jugé lundi, Émile Florian, ce jeune ouvrier tisseur, de Reims, qui, à la fin du mois d'octobre dernier, vint à Paris avec l'intention bien arrêtée de tuer M. Gambetta.

Pendant trois jours, Émile Florian rôda autour du Palais-Bourbon, un revolver chargé en poche, guettant, suivant son expression, l'homme à l'œil de cristal. Il ne parvint pas à découvrir le patron des Opportunistes et, ne pouvant tuer celui qu'il considérait comme le chef de la bourgeoisie, il résolut de tuer un bourgeois quelconque et voulut le choisir parmi les gens décorés, pour être certain de ne pas se tromper et de frapper un ennemi du prolétariat.

Il envoya deux balles, avenue de Neuilly, à un médecin décoré, le docteur Meymar, et croyant l'avoir tué, il se tira un coup de revolver dans la bouche.

Lundi, Émile Florian, guéri de sa blessure, comparaissait devant les jurés de la Seine. Les débats ont présenté le plus vif intérêt, et l'accusé a montré pendant toute l'audience une indomptable énergie.

Au président qui lui disait en raillant : « Le travail vous répugnait, sans doute… », il a répondu : « Et pour qui travailler, je vous prie ? pour les patrons, pour les fainéants, pour les oppresseurs du peuple ? »

Puis, s'animant peu à peu, et arrivant à faire, avec une vraie éloquence, l'exposé de la misère sociale : « J'avais été renvoyé injustement de mon atelier, parce que j'avais pris une demi-journée de repos. Quand un patron fait chômer ses ouvriers, il ne les paie pas. Et nous, pauvres travailleurs, si nous prenons quelques heures de repos, on nous insulte, on nous renvoie.

« En m'empêchant de travailler, à cause de ma courte absence, mes patrons, — des bourgeois, — m'ont retiré mon pain. Eh bien ! moi, j'ai voulu retirer la vie à un bourgeois. C'est la revanche !

« On est bien venu de nous parler de travailler, les machines ont tué le travail individuel. Le chef d'industrie recueille de l'or, et il donne au travailleur un méchant morceau de pain sec. C'est révoltant, et voilà pourtant quel est notre lot dans la vie à nous autres prolétaires.



« J'ai connu de malheureux pères de famille qui avaient cinq enfants et gagnaient cinquante sous par jour. Peut-on vivre avec cela ? »

Les âpres revendications de ce paria de la société capitaliste, ont produit une profonde impression sur l'auditoire, et le plaidoyer du jeune avocat radical qui défendait Émile Florian, a paru bien pâle, bien décoloré, auprès des paroles brutalement éloquentes de l'accusé.

On sentait d'ailleurs que ce jeune bourgeois n'était lui-même rien moins que rassuré sur la perspective de revanche sociale que son client venait d'ouvrir à l'auditoire de la Cour d'assises, et au lieu de mettre dans sa plaidoirie toute son émotion et tout son cœur, il n'a trouvé moyen d'y glisser qu'un aimable scepticisme.

Émile Florian a eu alors un moment de faiblesse — le premier depuis quatre mois — et la tête basse, il a marmotté qu'il ne recommencerait plus et qu'il s'expatrierait si on lui rendait la liberté.

Cette promesse « d'être sage à l'avenir » ne lui a d'ailleurs guère profité, car, en dépit des circonstances atténuantes admises par le jury, l'accusé a été condamné à *vingt ans de travaux forcés*.

Il s'est passé alors un fait unique jusqu'ici da[1]ses.

Émile Florian n'a point[2] sous la condamnation qui le frappait ; il a relevé la tête, il a regardé fixement les jurés, et le bras tendu vers la Cour tremblante et effarée, il s'est écrié d'une voix éclatante : « Vous êtes des exploiteurs ou des vendus.

« Vive la Révolution sociale ! »

Les gardes de Paris l'ont arraché de son banc, et la foule s'est retirée en proie à une émotion indescriptible.

H. C.

1. Illisible dans l'original. Note de la Bibliothèque.
2. Illisible dans l'original. Note de la Bibliothèque.